

14 – 15 JUIN 2014

29 ème RALLYE REGIONAL DE SAUVETERRE - ST FRONT



COUPE DE FRANCE DES RALLYES



ASA
Gascogne Agenais
1006

REGLEMENT

Visa n° 1 de 13/03/2014

Association Sportive Automobile

GASCOGNE AGENAIS (1006)

68, rue des ISSERTS

47200 MARMANDE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L.' or similar.



Association Sportive Automobile GASCOGNE AGENAIS

68 Rue des Isserts – 47200 MARMANDE

Tél : 05 53 64 44 21

NOTE IMPORTANTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE GASCOGNE AGENAIS** a pu organiser cette année le **Rallye De SAUVETERRE – SAINT FRONT**

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES
SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances de 8h 00 à 12h 00 et 13h à 19h interdites de 12h 13h

Limitations de Vitesse :	50 km/h sur les routes des épreuves spéciales 30 km/h dans les agglomérations.
-------------------------------------	---

Des reconnaissances seront organisées conformément à la nouvelle réglementation française des rallyes les :

Dimanche 8 Juin 2014 et Samedi 14 Juin 2013

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance de votre sportivité.

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

29 ème RALLYE REGIONAL de SAUVETERRE – SAINT FRONT 2014

PROGRAMME HORAIRES

Parution du règlement	01 MAI 2014
Ouverture des engagements	01 MAI 2014
Clôture des engagements	02 JUIN 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraires	02 JUIN 2014
Dates et heures des reconnaissances	08 et 14 JUIN 2014- 8h00 -12h00 et 13h00-19h00
Vérification des documents :	SALLE des Fêtes de Sauveterre la Lémance 14 Juin 2014 - 13h30 à 17h 40
Vérifications des voitures :	SALLE des Fêtes de Sauveterre la Lémance le 14 Juin 2014 - 13h40 à 18h
Mise en place du Parc Fermé	14 JUIN 2014 à 13h45 Parc Salle des Fêtes à Sauveterre
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 14 Juin 2014– 17h 00 Salle des Fêtes de Sauveterre la Lémance
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 14 JUIN 2014 – 19h 00
Départ de Sauveterre la Lémance	1ère voiture 15 JUIN 2014 – 09 heures
Arrivée à Sauveterre la Lémance	Dimanche 15 JUIN 2014 – 14h40 pour la 1 ^{re} voiture
Vérification finale	Garage AUTOVISION 47500 CONDEZAYGUES
Publication des résultats du rallye	Dimanche 15 JUIN 2014 – 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Panneau Affichage officiel	Parc Salle des Fêtes à Sauveterre la Lémance
Remise des prix	Dimanche 15 JUIN 2014 - 18h 00 Salle des Fêtes de Sauveterre la Lémance

CARNETS D'ITINERAIRES DISPONIBLES le 02 Juin 2014

BAR « Le Trotting » 47500 SAUVETERRE la LEMANCE

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Gascogne Agenais

Organise le 29ème Rallye Régional de Sauveterre-Saint Front le 14 JUIN et le 15 JUIN 2014

Le présent règlement a été enregistré

par la F.F.S.A., sous le permis d'organisation numéro **R 159** en date du **14 Avril 2014**

et au Comité Régional Midi Aquitaine sous le numéro **19** en date du **28 Mars 2014**

Organisateur Administratif

ASA GASCOGNE AGENAIS Président Monsieur Serge LARQUEY

Organisateur Technique

Ecurie Automobile du Haut Bois Président Monsieur Serge PEYROT

Adresse « Piquemile » 47150 LACAUSSE

Secrétariat : ECURIE AUTOMOBILE du HAUT BOIS

Monsieur BINENC Mickaël le Bourg 47500 SAUVETERRE LA LEMANCE

Téléphone 06 45 56 43 54

e-mail : mickaauto@live.fr

Permanence du rallye :

Date 14 JUIN et 15 JUIN 2014

Horaire 14 JUIN 2014 de 13h30 à 19h00 et 15 JUIN 2014 de 07 heures à 18 heures

Salle des Fêtes de Sauveterre la Lémance

1.1 - Officiels de l'épreuve :

Commissaires sportifs

Président

Philippe JEAN lic 22 816

Annie FOURCADE lic 15 323

Marcel CABROL lic 14590

Directeur de Course :

Philippe POITEVIN lic 13 330

Directeurs de Course Adjoint :

Yves ESCLOUPE lic 76 046

Fabien PASCAL lic 154 264

Directeurs de Course aux Spéciales

Michel MOUTREUIL lic 20 481

Jean Louis POINTET lic 12 213

Médecin Chef

Michel ANDLAUER

Médecin

Dominique CARPENTIER

Commissaires Techniques

Responsable : Paul GIBISSIER lic 19 279

Alexandre FOURCADE lic 28 760

Jean Claude AYRAL lic 1536

Michel BRUN lic 52 526

Arnaud DESPORTES lic 2117

Chargé des Relations Concurrents

Jean François FOURCADE lic 8460

Responsable des Parcs

Brigitte LUCHE lic 21 825

Hélène DERIAUD lic 15 713

1.2- ELIGIBILITE

Le 29ème Rallye de SAUVETERRE – St FRONT compte pour :

La Coupe de France des Rallyes coefficient 2

Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

Challenge de l'ASA Gascogne Agenais

Challenge des Commissaires du Comité Régional du Sport Auto d'Aquitaine

1.3 - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu : Salle des Fêtes de Sauveterre la Lémance

- Le 14 Juin 2014 de 13 h 30 à 18 h

- Les vérifications finales seront effectuées au :Garage AUTOVISION 47500

CONDEZAYGUES

- Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € T.T.C.

ARTICLE 2 –ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye de Sauveterre doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 02 Juin 2014 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P - DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs 295 €
- b) pour les membres de l'ASA Gascogne Agenais (équipage entier) 275 €
- c) sans la publicité facultative des organisateurs 590 €

L'engagement sera réduit pour les équipages totalement féminins à 275 €

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2014

4.2 PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2014.

L'ASSISTANCE EST INTERDITE sur tout le parcours

Autorisée seulement dans la ville de Sauveterre la Lémance sur la Place

Rappel Important :

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- *De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.*
- *De disposer sous la partie mécanique de chaque voiture d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.*
- *De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance*

4.4 PROCEDURE DE PESEE des VOITURES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.5 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R 411-29 du Code de la Route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0,00 et 000 en configuration course.
Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du Code de la Route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1). La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 29ème Rallye de Sauveterre la Lémance représente un parcours de 55 kms. Il est divisé en 1 étape et 6 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36 kms.

Les épreuves spéciales sont : LASTREILLES 6.6 kms x 3

LAGRIMAUDIE 5.4 kms x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe "Itinéraire".

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3**.

Le Dimanche 08 Juin et le Samedi 14 Juin 2014 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00.

Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

6.3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7- DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 - DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2 - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 P. Les signes distinctifs des commissaires sont

Commissaires de route : Chasuble jaune

Chef de poste : Chasuble rouge

7.3 - CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4 - CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5 EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6 PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

CH 6A : Entrée Parc fermé d'arrivée à Sauveterre la Lémance Avance autorisée.

ARTICLE 8 – RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH 1er : 535 € 2ème : 385 € 3ème : 285 €

GROUPE 1^{er} : 300 € 2ème : 150 € 3ème : 100 €

Au 1er Groupe GT de série : 300€ si plus de cinq partants.

<u>CLASSE</u>	<u>1 à 4</u>	<u>5 à 9</u>	<u>10 et +</u>
1er :	295 €	295 €	295 €
2èm		140 €	140 €
3ème:			120 €

au 1er Classe GT de série : 200€ si plus de cinq partants, si moins, le 1er recevra 150 €

Challenge N1 Prime arrivée : 1er 250€ 2ieme 125€ 3ieme 85€ si plus de 5 partants

Les Classes A5K-A6K-A7K-A7S sont regroupées ou confondues avec les classes A5-A6-A7

1er équipage féminin : 200 €.

LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES
--

Des coupes seront distribuées au minimum aux 3 premiers du Scratch, à chaque premier de Groupe et à chaque premier de Classe.

3 Commissaires et 3 Cibistes seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le 15 Juin 2014 à 18h **Salle des Fêtes à Sauveterre la Lémance**

Bonjour a tous,

Pour des raisons d'organisation et pour aller plus rapidement aux Vérifications Administratives veuillez envoyer ou apporter le jour des vérifications :

- > Photocopie Permis conduire des 2 concurrents
- > Photocopie Licences 2014 des 2 concurrents
- >

Merci a tous pour votre participation.

**Aux vérifications Techniques n'oubliez pas Casques,
Hans, Gants et Combinaisons**